

## Droit de la santé et juge des tutelles

Par **muguet07**, le **09/10/2014** à **23:04**

Bonsoir à tous!

Je suis étudiante en première année de droit à Toulon. Je commence à réfléchir à mon avenir professionnel, or je suis attirée par deux branches qui m'ont l'air obscur et qui manquent cruellement d'information.

Il s'agit du droit de la santé et des juges des tutelles.

Je voulais savoir si pour le droit de la santé, vous savez quel cursus est possible dans ce domaine?

Et pour le juge des tutelles, je sais que c'est en école de magistrature, mais j'ai peur du concours d'entrée...

Et surtout si ces deux métiers sont des métiers d'avenir. J'aimerais avant tout être dans un cursus où il y a de l'embauche.

Merci beaucoup de m'avoir lu!

Par **Herodote**, le **09/10/2014** à **23:21**

Bonsoir,

Personnellement, je ne peux parler que pour le juge des tutelles. En effet, pour devenir juge des tutelles (il s'agit en réalité d'un rôle du Juge d'instance), il faut présenter (et réussir) le concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM).

Il s'agit d'un concours Bac+4 (Master 1), mais la plupart des candidats admis ont un Master 2 (ou équivalent du style diplôme d'IEP).

Ce ne sont pas du tout les mêmes cursus ! Pour présenter l'ENM, il est conseillé de suivre une voie généraliste, du fait de la taille du programme du concours (programme colossal, avec quasi tout le droit privé (droit civil, pénal, international privé, droit du travail, droit commercial...) et pas mal de public (tout le programme de licence en public (administratif et constitutionnel) et droit européen). Les M1 a privilégier sont donc a priori les M1 du type Droit Privé Général ou Carrières Judiciaires.

Quant aux M2, suivant cette logique, les parcours recommandés sont ceux de M2 type Droit Privé Général/Fondamental ou Droit Pénal.

Quant aux statistiques du concours, il y a à présent a peu près 150 places ouvertes au 1er concours (concours étudiant), pour un nombre de candidats qui augmente chaque année (près de 2000 présents aux écrits je crois cette année, avec la chute du nombre de places, le

nombre de candidats avait chuté, pour grimper rapidement ses dernières années).

C'est donc en effet un concours très difficile et qui se prépare sérieusement (en plus de l'acquisition du diplôme, la plupart des candidats prennent 1 an consacré exclusivement à la préparation du concours, qui demande également une culture générale conséquente (la dissertation de culture générale est l'épreuve phare de l'admissibilité)).

Il demeure que c'est un concours accessible, car il y a bien près de 150 étudiants qui le réussissent chaque année, et tous n'étaient pas major de promo ! S'agissant d'un concours, tout le monde à sa chance, tant qu'il s'est préparé sérieusement. Et si tu as les idées claires et la motivation dès la première année, tu peux d'ors et déjà par exemple, commencer à travailler ta culture générale, ce qui te donner un avantage conséquent.

Par **muguet07**, le **10/10/2014 à 09:57**

Merci beaucoup de ta réponse!

Ce qui me fait peur avec le concours pour rentrer dans l'école de magistrature, c'est le cursus qu'on prend. Car si par exemple je loupais ce concours, que pourrais je faire? Mon cursus me permettrait il de me diriger ailleurs?

Par **Herodote**, le **10/10/2014 à 12:29**

Oui, la magistrature n'est pas le seul débouché de ces formations (heureusement). Cela étant, il s'agit la plupart du temps de Master type "Recherche", ce qui signifie que leur débouché naturel est de continuer en thèse de doctorat.

Cela étant, c'est un débouché encore plus "étroit" a priori, que celui de la magistrature (les financements de thèse étant très limités dans leur nombre généralement, et une thèse sans financement est vraiment très difficile à boucler (sauf si l'on dispose de moyens financiers suffisants)).

Après, ce genre de Master préparent à toutes sortes de concours judiciaires (ENM, mais aussi ENG (Greffier & Greffier en Chef), éventuellement les métiers de la police ou de la gendarmerie (plutôt pénal alors), mais aussi plein d'autres comme la PJJ, le SPIP, l'Administration pénitentiaire et pourquoi pas, le Barreau (certains M2, bien que recherche, sont très prisés par les cabinets).

Après, ce sont les meilleurs Master pour préparer un concours, mais c'est vrai qu'en dehors des concours, l'insertion professionnelle est assez moyenne (quoi que cela dépend des Master, évidemment).

Quant au M2 Droit de la Santé, il me semble qu'il a également vocation à préparer à des concours (Administration des services hospitaliers...), qui sont également très difficiles.

Bref, ce sont des cursus très différents, mais aucun choix définitif ne s'opère avant le M1, donc tu as largement le temps de voir venir et de te décider, de te renseigner (pourquoi pas

faire des stages dans les deux domaines pour voir si c'est vraiment ce qui te plaît), pas de stress !

Par **muguet07**, le **10/10/2014** à **12:52**

Merci beaucoup pour ces réponses!  
Oui c'est sur j'ai le temps d'y réfléchir:)